

**1. Interpellation introduite par Madame Paulette Piquard concernant l'Ecole Tamaris.**  
**Interpellatie ingediend door Mevrouw Paulette Piquard betreffende de School Tamaris.**

**M. le Président :**

La parole est à Madame Piquard.

**Mme Piquard :**

La période de vacances m'a à nouveau amenée à promener le chien de ma petite-fille. Eh oui, lorsqu'on promène un chien, on a le temps de lever les yeux et d'observer ce qui évolue dans notre environnement. C'est la raison pour laquelle je vous sou mets une problématique d'infrastructure scolaire que j'ai pu constater.

J'ai donc eu l'occasion et ce forcément à plusieurs reprises, d'observer la façade de l'Ecole Tamaris et de m'apercevoir que quelques caoutchoucs d'isolation de certaines fenêtres pendouillaient dans le vide, tant au 1<sup>er</sup> qu'au 2<sup>ème</sup> étage.

Il s'agit d'une école de construction récente pour laquelle, je m'en souviens, l'architecte avait soigné l'éclairage naturel via l'installation de nombreuses fenêtres.

En juin 2012, l'ouverture de l'école datait de 9 ans. Elle aura donc 10 ans à cette prochaine rentrée. Est-ce pour autant qu'il faille ne pas y consacrer façon urgente un entretien global avant que les choses n'empirent et que cela coûte des deniers publics supplémentaires et inutiles si on laisse aller les choses ?

Bien sûr, l'entretien des écoles coûte cher et bien sûr, le Collège n'y voit-il pas ici d'urgence, au vu de la vétusté d'autres bâtiments scolaires -bâtiments et locaux plus anciens-.

Mais comme il me plaît à le dire : au plus une personne prend de l'âge, au plus elle coûte cher à l'INAMI... Et il en est de même pour tout bâtiment qui, lui, coûte plus cher en frais de fonctionnement ! Seuls les soins apportés aux uns et aux autres peuvent pallier les frais inutiles.

Toutefois, vu du trottoir d'en face, il me semble qu'actuellement une récupération des isolants des fenêtres là où c'est nécessaire –je ne sais pas ce qu'il en des vitres internes puisque je ne vois que la façade-, permettrait de procéder à des économies de chauffage durant l'hiver à venir.

Quelles initiatives le Collège compte-t-il prendre et quelles priorités prendra-t-il en compte en vue de limiter les frais de fonctionnement dans les bâtiments scolaires, même si je ne prends pour exemple que celui de l'Ecole Tamaris ?

Je vous remercie de votre réponse.

**M. le Président :**

La parole est à Monsieur l'Echevin des Travaux publics.

**M. l'Echevin Gypers :**

Après vérification effectuée sur place, il apparaît qu'il s'agit d'un déchaussement sur environ 50 centimètres de câbles électriques passant à deux endroits de la façade donnant sur l'avenue des Tamaris. Ces câbles sont placés entre les éléments de bardage et seront prochainement remis en place. Il faut préciser que ceci n'a aucune incidence sur les frais de consommation et le fonctionnement général du bâtiment.

Je peux également vous confirmer que tout le suivi nécessaire en matière d'entretien et de réparations est assuré correctement.

**Mme Piquard :**

Lors des prochaines vacances scolaires, j'irai à nouveau promener le chien et donc, je surveillerai cela ! Je vous remercie de votre réponse.

**M. le Président :**

L'incident est clos.

**2. Interpellation introduite par Madame Paulette Piquard concernant la propreté publique.  
Interpellatie ingediend door Mevrouw Paulette Piquard betreffende de openbare netheid.**

---

**M. le Président :**

La parole est à Madame Piquard.

**Mme Piquard :**

J'ai été récemment approchée par une habitante de la rue Osseghem. Il s'agit d'une personne résidant dans l'immeuble de *La Boulangerie de la Queue de Vache*.

Cette personne se plaint du fait que depuis plusieurs mois, il existe un dépôt clandestin de déchets devant son immeuble. Ces dépôts ne sont pas nécessairement des sacs de briques ou autres déchets de chantiers, mais se composent plutôt de divers objets usagés, notamment d'un vieux fauteuil qui est resté campé plusieurs semaines devant la façade.

La personne intéressée ayant téléphoné à plusieurs reprises au service de la Propreté publique s'est entendue répondre qu'elle « *devait donner la plaque de la ou des voiture(s) des auteurs de ces méfaits, afin que ceux-ci puissent être mieux identifiés* ».

Concevant que tout citoyen n'est pas un « assisté communal », si je peux m'exprimer ainsi, mais surtout qu'il a le droit de s'impliquer dans la vie de sa commune, concevant également que tout service communal se doit d'être un réel service aux habitants, il m'est difficile d'admettre qu'une telle réponse puisse être donnée aux personnes s'adressant pour un problème ou l'autre à un service communal et plus précisément en matière de propreté publique !

A juste titre, la personne concernée m'a dit qu'elle ne pouvait tout de même pas passer ses nuits à guetter qui commet ces incivilités.

A mon sens, l'horaire d'été n'est pas la réponse qui peut m'être faite, sachant que tout employé, que tout ouvrier communal preste un horaire complet au cours de cette période, son horaire étant seulement décalé.

Ne pas courir derrière tout dépôt à l'heure près peut constituer une réponse, mais de là à ce que le délai soit vécu par l'habitant comme une « négligence communale », il y a une marge !

Quelle réponse globale peut me donner le Collège face à cette problématique qui semble s'amplifier dans divers quartiers de la Commune ?

**M. le Président :**

Merci, Madame Piquard.

La parole est à Monsieur l'Echevin de la Propreté publique.

**M. l'Echevin Mahy :**

Je vais d'abord répondre à quelques points précis. Après, j'aborderai la problématique de manière plus générale.

Quand on téléphone au service de la Propreté publique, on écoute les informations, on prend note et on envoie le personnel du service sur place pour enlever les dépôts. On ne demande pas de donner une plaque minéralogique avant de procéder à cet enlèvement. Cela, c'est bien évident.

Par contre, en toute logique, on demande à la personne qui téléphone si elle n'a pas pu identifier celui qui a commis l'acte d'incivilité. Cela, c'est tout à fait normal, ce serait même une erreur de ne pas le lui demander. Donc, on demande si la personne « peut » nous donner ce renseignement mais on ne lui dit évidemment pas qu'elle est « obligée » de nous le fournir.

Pour le reste, on essaie de procéder à l'enlèvement des dépôts clandestins le plus rapidement possible. Il se fait que rien que dans le quartier Maritime, on relève quotidiennement une centaine de dépôts... Vous imaginez la tâche qui est devant nous. Notez que cela existe depuis 30 ans. Il ne faut pas croire que c'est une situation qui n'existe que depuis hier.

Pour ce qui est de l'horaire d'été, celui-ci ne s'applique pas totalement au sein du service de la Propreté publique. Mais ceux qui y travaillent sont aussi des pères de famille qui prennent des congés pendant les vacances scolaires. Forcément, une partie d'entre eux sont absents au cours de cette période et nous avons dû, cette année encore, assurer le service avec le concours de 50% seulement des agents... Et encore, 50% sur papier, puisque certains, en cours de route, nous présentent des certificats médicaux ou prennent l'un ou l'autre jour de congé pour des raisons diverses, des raisons en général tout à fait justifiées. Bref, nous devons fonctionner avec le Règlement du Travail en vigueur.

Je vais répondre à présent d'une façon plus globale. Il se fait que le Collège est en place depuis janvier et que pas mal de choses ont été réalisées depuis son installation. Il y a en effet eu l'établissement d'un état des lieux, une estimation des moyens humains et des moyens matériels. On a aussi fait le point sur l'organisation intrinsèque du service de la Propreté publique et on a étudié les méthodes de travail. On a notamment dressé un cadastre précis du nombre de corbeilles publiques, du type de ces corbeilles, de leur

emplacement exact... Vous voyez que cela prend du temps. On a fait la même chose pour les bulles à verre. Bref, on a fait le topo de tout ce que l'on avait.

Par ailleurs, on a fait passer ici, au Conseil communal, ce dont on avait besoin au niveau du charroi. Bien sûr, les moyens humains supplémentaires sont beaucoup plus difficiles à trouver puisqu'on est déjà un « paquet », si j'ose dire, à l'Administration communale et on doit donc essayer par tous les moyens de trouver une manière « de faire mieux avec moins d'argent ».

On explore aussi pour l'instant toutes les possibilités en matière de parcs à conteneurs. J'y reviendrai quand je répondrai le mois prochain à l'interpellation de Monsieur Van Damme.

Ceci étant dit, j'ai fait le point récemment et nous avons procédé à une analyse de tout ce qu'on a pu récolter au cours de ces derniers mois. On a constaté qu'il nous manquait quelque chose d'évidemment très important, quelque chose que j'appellerai un « dispositif propreté »... Clairement, là où le bât blesse, c'est au niveau de la politique de prévention et de contrôle. Il se fait qu'on récolte 200 à 300 tonnes de déchets par mois, ce qui représente entre 30 à 40.000 euros, rien qu'en frais de déversages... Et si l'on fait un rapide calcul, 30 à 40.000 euros par mois, cela représente un demi-million d'euros par an !... On est en train d'exploser les chiffres.

Donc, dire que le service de la Propreté publique n'enlève pas les dépôts est une contre-vérité puisqu'au contraire, nous récoltons de plus en plus de déchets. C'est d'ailleurs ce qui est paradoxal. Nous augmentons notre capacité d'enlèvement des dépôts mais cela nous coûte bien sûr de plus en plus d'argent. Donc, le dernier levier que nous allons actionner, est le levier dit de prévention, de répression et de contrôle. Ceci implique plusieurs choses. Je suis pour l'instant, sur papier, à 90% du travail de la réalisation de ce dispositif. Pour le faire fonctionner, il sera fait appel à la collaboration des divers services qui sont concernés : Propreté publique, Cellule Incivilités et Services de police, entre autres.

Je reviendrai donc vers vous pour vous expliquer les détails de ce dispositif qui, à terme, devra absolument régler ce problème massif d'incivilités... Car il s'agit en effet d'un problème massif et pas du tout anecdotique. Quand une rue est salie, elle est salie par des dizaines de « maisons », si je peux appeler cela comme ça. Ce n'est donc pas du tout un phénomène anodin et c'est pour cela que nous comptons fortement –outre les synergies qu'on peut développer avec la police et les différents services communaux- nous appuyer sur le réseau de caméras. Ceci est très important puisque ce réseau de caméras sera beaucoup plus performant et, surtout, nous offrira de bénéficier de plusieurs caméras mobiles qui pourront être vraiment utilisées de façon optimale. Pour l'instant, les caméras mobiles dont nous disposons ne servent pas à grand-chose puisqu'elles n'ont de « mobiles » que le nom. Ces caméras ne sont en fait pas mobiles et sont techniquement tout à fait dépassées.

En automne, je pourrai donc vous présenter ce dispositif puisque, selon nous, il faut vraiment mettre hors d'état de nuire les pollueurs de cette Commune... Des pollueurs qui font d'ailleurs de l'argent avec des déchets. Ce sont, avant tout, ceux-là qu'on vise. S'ajoutent à cela, tous les actes quotidiens d'incivilités aussi minimes soient-ils, qui coûtent énormément à la collectivité. Il convient donc absolument d'inverser la tendance et quand les rues redeviendront propres, les balayeurs pourront bénéficier d'un périmètre d'action beaucoup plus large et effectueront un travail beaucoup plus « normal », selon nous.

Voilà ce que j'avais à dire. Je reste de toute manière à votre disposition pour toute question.

**Mme Piquard :**

Je vous remercie pour votre réponse, Monsieur Mahy.

C'est vrai que la malpropreté est un problème qui existe depuis belle lurette mais dès qu'elle touche un quartier, elle s'amplifie. Je vous ai parlé de la dame qui m'a montré ce vieux fauteuil abandonné devant chez elle, rue Osseghem... Mais en descendant cette rue par après, j'ai constaté qu'il y avait d'autres dépôts qui commençaient à faire leur apparition. Je conçois que dans certains quartiers, la situation est plus grave que dans d'autres, mais si on laisse aller, cela risque d'empirer partout.

Evidemment, les enlèvements coûtent cher. Je le sais et je suis tout à fait d'accord avec vous. Quant au personnel en vacances, en congé ou malade, c'est une aussi une réalité et il faut évidemment en tenir compte et respecter la législation. Chacun a le droit d'être absent.

Ceci étant, j'ai peut-être une suggestion. Il y a les Articles 60, les APS ou d'autres travailleurs sous contrat qui pourraient peut-être pallier le manque de personnel en des périodes un peu plus difficiles comme celle des grandes vacances.

Par ailleurs, l'installation de caméras mobiles est sans doute une très bonne idée mais encore faudra-t-il prévoir du personnel pour visionner les images. Les images, c'est très bien mais si personne ne les regarde...

Quant à votre plan global de propreté, il semble intéressant et je trouve qu'organiser une Sections Réunies sur le sujet serait une chose bienvenue.

**M. le Président :**

Merci, Madame Piquard.

Monsieur Mahy, vous souhaitez ajouter quelque chose ?

**M. l'Echevin Mahy :**

Je veux préciser que ce sont les services de police qui visionnent les images. Là encore, c'est tout le sens des synergies que nous devons établir entre tous les acteurs liés de près à ces incivilités. Je vous assure que je viendrai avec plaisir en Sections Réunies pour vous exposer le projet en détail, avec des chiffres et des éléments concrets. Personnellement, je ne parle d'ailleurs toujours que de choses concrètes, je ne sais pas parler autrement...

Ceci étant, les incivilités –minimes ou graves- sont des choses qui ne sont pas évidentes à contrer, mais j'en ai la volonté. Cela prend du temps parce qu'il faut mettre toutes les pièces du puzzle en place. C'est pourquoi je vous donne rendez-vous un peu plus tard.

**Mme Piquard :**

Encore cette année, si possible.

Merci.

**M. le Président :**

Merci, Madame Piquard. Merci, Monsieur Mahy.

L'incident est clos.

**3. Interpellation introduite par Madame Paulette Piquard concernant les garderies scolaires.**

**Interpellatie ingediend door Mevrouw Paulette Piquard betreffende de buitenschoolse opvang.**

---

**M. le Président :**

La parole est à Madame Piquard.

**Mme Piquard :**

Encore une fois, merci, Monsieur le Président...

**M. le Président :**

Vous avez travaillé pour trois !

**Mme Piquard :**

J'ai travaillé pour moi toute seule, figurez-vous.

**Mme P'tito :**

Tu as travaillé pour nous tous !

**Mme Piquard :**

Oui, c'est vrai. J'ai travaillé pour le groupe...

J'en viens donc à mon ultime interpellation de ce soir.

Un nouveau règlement concernant le paiement des garderies scolaires à la toute prochaine rentrée vient d'être voté par la majorité lors d'un des derniers conseils communaux.

Plusieurs parents m'ont approchée du fait du coût supplémentaire engendré par celui-ci dans les frais globaux de scolarité de leurs enfants.

Ayant pris le temps de lire ce règlement à l'aise et de façon plus précise, il m'est venu quelques réflexions que je vous soumets :

- Globalement, pour deux parents qui travaillent et qui disposent d'un revenu « moyen », il en coûtera 30 euros mensuels par enfant, hors tout autre frais parascolaire et sans possibilité de dégrèvement qu'il soit d'ordre fiscal mais encore de dégressivité du fait du nombre d'enfants d'une même fratrie.
- Retenant que pendant les jours de petites vacances et durant les congés facultatifs, voire même les journées pédagogiques, il en coûtera par enfant 3,5 euros de plus, soit, si je ne m'abuse, au minimum 17,5 euros pendant la semaine

de congé du Carnaval, pour autant qu'il n'y ait pas une journée pédagogique se joutant à cette période de petites vacances ! D'où un forfait mensuel de 47,5 euros !

- Il est prévu un supplément de 10 euros pour tout retard non justifié et par heure entamée à la garderie du soir, mais on ne donne aucune autre précision...
- Il est également prévu que lorsqu'un enfant quitte la garderie, repris par l'un de ses parents ou par toute autre personne disposant d'une autorité parentale ou d'une autorisation, que toute la fratrie soit emmenée également.

Sachant qu'à la réflexion, tout peut être amendé en vue d'être amélioré, je vous livre mes réflexions et mes questions :

Politiquement, il me paraît que ce règlement vise essentiellement à rentrer de l'argent dans les budgets communaux, qu'il est rédigé sans aucune souplesse à l'égard des familles et ne vise nullement le confort personnel des enfants, si ce n'est qu'ils soient moins nombreux à être gardés au sein des structures communales... « Gardés », il s'agit bien de cela et ce, sauf quand il fait beau, dans des locaux bruyants, voire inadaptés.

Effectivement, tout enfant a le droit au contact social et d'être encadré et ce, même ceux issus de parents qui ne disposent pas d'un travail reconnu, qui parfois sont en quête de formations professionnelles ou pratiquent des *petits boulots* en horaires décalés pour s'en sortir financièrement. Ces personnes, en quête de formation ou de travail, ne disposeront pas des moyens suffisants pour payer les garderies de leurs enfants et, en cette matière, rien n'est prévu.

Retenons encore que beaucoup de familles vivent dans des logements exigus qui ne permettent pas à leurs enfants de bénéficier d'une scolarité harmonieuse. L'obligation de reprendre toute une fratrie à la même heure ne prend également pas en compte cette problématique.

1. Quid d'une prévision de dégressivité financière liée au nombre d'enfants d'une même fratrie ?
2. Sachant que les parents ne disposent pas tous de familles ou de relations étendues ni de congés adéquats pour s'occuper de leurs enfants, il me paraît opportun de ne pas leur imputer financièrement les frais de garderie lors des jours de congés facultatifs et des journées pédagogiques, pourtant régis par décret scolaire !
3. Quant aux 10 euros attendus par le Collège par heure de retard entamée à la garderie du soir, si celle(s)-ci n'est ou ne sont pas justifiable(s) :
  - a) Jusqu'à quelle heure l'enfant sera-t-il gardé ? Rien n'est prévu dans le règlement.
  - b) Qui déterminera la validité du justificatif ? La direction de l'école ? Une surveillante scolaire ayant elle-même quelques obligations privées après ses horaires ?
  - c) Qu'est-il prévu comme critère justifiant le retard –non énoncé dans le règlement remis aux parents- ? Une directive communale générale est-elle adressée aux écoles ?
4. Quid de l'obligation parentale de reprendre à la même heure tous ses enfants ? Quelle possibilité existe pour ceux-ci d'emmener –durant les heures de garderies

normales- un de leurs enfants chez le médecin ou à une activité parascolaire, qu'elle soit sportive ou culturelle ? Quid de la liberté d'un parent de s'occuper plus ponctuellement d'un de ses enfants en difficulté scolaire ?

5. Je souhaite savoir dans quel projet parascolaire sera réinvesti l'argent récolté par les garderies payantes :
- a) Les enfants disposeront-ils d'un espace d'étude dans *toutes* les écoles, ce qui n'est actuellement pas le cas ? J'ai bien dit dans *toutes* les écoles.
  - b) Des activités concrètes seront-elles instaurées pour les enfants durant les garderies, ou se contentera-t-on encore de l'occupationnel actuel ?
  - c) Est-il prévu une amélioration d'infrastructures dans les locaux accueillant les enfants en garderie et ceci notamment en matière d'acoustique ?
  - d) Le personnel d'accueil suivra-t-il une formation spécifique « d'accueil de l'enfance » ?

Je vous remercie de vos réponses ponctuelles mais j'attends surtout une pratique politique menée dans une vision plus globale en matière d'accueil de l'enfance.

**M. le Président :**

Merci, Madame Piquard.

Monsieur De Block, vous souhaitez prendre la parole ?

**M. De Block :**

En tout cas, je souhaite me joindre à l'interpellation de Madame Piquard. Il y a beaucoup de parents qui, effectivement, sont inquiets et qui sont même révoltés à la suite de ces mesures. Il y a même des parents qui réfléchissent concrètement à une manière de ne plus confier leur enfant à ces garderies. Je l'ai dit et je le dirai encore, je pense qu'on vise à exclure une partie de la population qui, en fait, a besoin de ces garderies, y compris pendant la pause de midi.

C'est vrai qu'à la limite, les garderies d'avant et d'après classe –même si je suis convaincu que les gens en ont besoin- pourraient donner lieu à une petite participation aux frais... Mais payer pendant le temps de midi juste pour pouvoir rester dans les locaux de l'école et y manger ses tartines, je trouve que cela va vraiment dans un très mauvais sens ! Cela va provoquer des va-et-vient des enfants dans les rues puisque tous ne vont pas se déplacer accompagnés de leurs parents. On risque donc de voir des enfants seuls qui, à partir d'un certain âge, vont se balader partout à Molenbeek-Saint-Jean pendant le temps de midi. C'est donc quelque chose à laquelle il convient de réfléchir ou de réfléchir à nouveau.

Ce qui m'a inquiété lors de la réunion du Conseil communal du mois de juin, c'est que l'Echevine de l'Instruction publique semblait dire qu'un des éléments de l'évaluation de cette mesure était basé sur le nombre d'enfants qui fréquenteraient encore ces garderies. Cela m'a trotté en tête pendant les vacances et je voudrais vraiment qu'on me rassure que le but, l'objectif non-déclaré de cette mesure, ne soit pas d'augmenter la qualité ou le taux d'encadrement au sein de la garderie, non pas en embauchant plus de gens, mais en écartant des enfants...

Une dernière chose, je sais qu'il y a un problème au niveau du financement de nos écoles. Je voudrais lier le phénomène à l'Article 29 de ce règlement scolaire contre lequel j'ai voté, article où l'on permet aussi à la publicité de faire son entrée dans nos écoles. L'Article 29 stipule en effet qu'il convient de chercher des moyens pour pouvoir malgré tout mener



des activités, activités qui ne relèvent pas clairement des fameux « socles de compétences » mais qui relèvent quand même du domaine des activités auxquelles les enfants doivent généralement participer... En tout cas d'activités auxquelles je trouve que chaque enfant est censé ou doit participer.

Bref, je répète que je pense qu'on va dans le mauvais sens. On pousse les choses vers des situations qui seront contraires au projet pédagogique qu'on vient d'évoquer dans les points précédents.

**M. le Président :**

Merci, Monsieur De Block.

La parole est à Madame l'Echevine Vande Maele.

**Mme l'Echevine Vande Maele :**

Merci, pour votre interpellation.

Madame Piquard, j'ai à vous répondre sur plusieurs points puisque vous avez notamment parlé de 30 euros mensuels réclamés pour chaque enfant *sans aucune possibilité de dégrèvement*... Or, il y a bien un dégrèvement d'ordre fiscal qui est prévu. Chaque parent recevra une fiche fiscale par année civile avec les montants exacts qui ont été perçus, afin de pouvoir les déduire de leurs contributions.

**Mme la Bourgmestre :**

C'est d'ailleurs la loi...

**Mme l'Echevine Vande Maele :**

Tout à fait, c'est une obligation légale et ce sera donc fait comme ça.

**Mme la Bourgmestre :**

J'ajoute que les parents en sont informés !

**Mme l'Echevine Vande Maele :**

En effet et donc là, il y a une erreur de votre part...

Vous parlez aussi d'un coût de 30 euros et on ne sera en effet pas loin de cela, puisque nous avons bien scindé les choses : 5 euros le matin, 5 euros le midi, 10 euros le soir et 10 euros les mercredis après-midi.

Il faut savoir que le matin et le soir, les parents bénéficient d'un quart d'heure gratuit pour éviter des frais de garde supplémentaires. Evidemment, il faudra voir comment cela va se passer. Je ne pense pas que les enfants vont rester à toutes les garderies.

Je répète donc qu'on a bien scindé le tout et cela expressément pour éviter un forfait global obligatoire pour tous.

En ce qui concerne les jours de petites vacances, il est vrai que les parents ne sont pas obligés de laisser leurs enfants en garderie. Il est vrai aussi que si tel est malgré tout le cas, ce sera payant. Mais je répète que les parents qui sont eux-mêmes en congé ou qui

peuvent trouver un autre moyen de garde peuvent bien sûr ne pas envoyer leurs enfants à l'école. Cela, c'est évident.

Il faut que vous sachiez aussi que pendant les dernières vacances de Carnaval 2013, quand l'accueil était gratuit, sur 1.200 élèves des écoles néerlandophones, un maximum de seulement 70 élèves ont fréquenté l'accueil. Donc, un taux de 5,8%.

Côté francophone, sur 5.400 enfants, un maximum de 521 élèves ont fréquenté l'accueil, soit un total inférieur à 10%.

Ceci prouve que la plupart des parents ne laissent pas leurs enfants en garderie pendant les petites vacances scolaires.

Vous parlez aussi d'un supplément de 10 euros pour tout retard non-justifié, sans aucune précision. Or, il y a une précision : dans le règlement, il est clairement indiqué que l'appréciation des motifs est laissée à la direction de l'établissement et/ou aux responsables de l'accueil. Donc, cette responsabilité est laissée aux écoles...

**Mme Piquard :**

Oui, mais sur quels critères jugera-t-on cela ?

**Mme l'Echevine Vande Maele :**

Eh bien, il faudra voir... En fait, c'est difficile de légiférer à ce sujet et de définir exactement les critères dans le règlement. On verra plutôt à l'usage.

C'est vrai qu'il peut y avoir des cas de maladies et autres, mais si un parent laisse d'office son enfant à l'école systématiquement après 18 heures alors qu'il n'y a pas de motif réel à cela, c'est normal qu'on prenne des mesures.

Quant au point par lequel vous soulignez que toute la fratrie doit être emmenée en même temps, c'est vrai que nous avons introduit cette règle dans le règlement pour pouvoir mieux s'organiser pendant les activités, surtout le mercredi après-midi. Si un enfant reste en garderie mais que son frère ou sa sœur la quitte, cela perturbe l'organisation de l'accueil. C'est en tout cas ce que les responsables craignent. Voilà pour le côté pratique.

Au niveau de l'argent qui sera récolté, c'est vrai que le règlement ne vise pas au départ à faire entrer des fonds dans les budgets communaux, mais plutôt à payer une partie des frais engagés et surtout à améliorer l'accueil des enfants. C'est une chose à laquelle nous allons essayer de veiller.

Pour ce qui concerne les frais, il y a bien sûr les frais de fonctionnement –chauffage et autres-, les frais salariaux des animateurs et des coordinateurs d'animation, les frais de formation, les frais d'entretien, les frais de matériels, les frais de nettoyage, etc. Tout cela a un coût.

Vous dites aussi que rien n'est prévu pour des personnes qui auraient des difficultés financières, mais il faut savoir qu'un tarif réduit de 50% est prévu pour toute famille qui fait état d'un revenu annuel brut imposable inférieur à 23.995 euros indexé chaque année et pouvant produire un avertissement-extrait de rôle par famille. Ces familles bénéficient donc d'un tarif réduit à 50%.

**Mme Piquard :**

Je parlais d'un couple qui bénéficie de deux revenus moyens... Or, je sais que dans le règlement, il existe ce dégrèvement fiscal pour des familles qui gagnent 23.900 et quelques euros par an.

**Mme l'Echevine Vande Maele :**

Ce n'est pas un dégrèvement fiscal dont il est question ici, Madame. C'est d'une réduction dont il faut plutôt parler...

**Mme Piquard :**

Oui, d'une remise en quelque sorte. Mais il n'empêche qu'ils ont droit à la moitié du prix...

**Mme l'Echevine Vande Maele :**

Les autres ont droit au dégrèvement fiscal dont vous parlez...

**Mme Piquard :**

Eh bien, ce n'est pas écrit...

Ils ont droit au dégrèvement fiscal s'ils paient un minimum de 30 euros ?

**Mme l'Echevine Vande Maele :**

Ah non ! Chacun recevra une fiche fiscale avec les montants payés annuellement. C'est d'ailleurs quelque chose d'obligatoire. Même quelqu'un qui n'aura payé que 5 euros recevra une fiche fiscale qui mentionnera ce montant.

**Mme l'Echevine Gadaleta :**

Quel que soit le cas de figure, on est obligé de remettre une attestation fiscale... C'est une obligation légale qui existe depuis quelques années. Avant, on avait...

**Mme Piquard :**

... Oui, je sais que cela existe pour les crèches. Tant mieux que cela existe désormais également pour les écoles, mais ce n'est pas précisé dans le document.

**Mme l'Echevine Gadaleta :**

Je disais que depuis quelques années, l'âge des enfants concernés a été étendu et porté à douze ans, à condition qu'il s'agisse de garderies fonctionnant dans des infrastructures agréées. Naturellement, les écoles font partie de cette catégorie d'établissements. Cela aussi a été expliqué dans le courrier adressé à toutes les écoles.

**Mme Piquard :**

Merci.

**Mme l'Echevine Vande Maele :**

Il y a encore un point très important qui est celui de savoir dans quel(s) projet(s) parascolaire(s) sera réinvesti l'argent récolté grâce aux garderies payantes. Actuellement, certaines écoles organisent encore des heures d'études qui étaient jadis payantes. Ces heures ne sont désormais plus payantes et il est vrai que de ce fait, on rencontre pour l'instant des difficultés pour organiser cela dans chaque école. Mais notre objectif est évidemment d'y arriver dans le futur... Chaque école devrait dès ce moment avoir la possibilité d'organiser des heures d'études, car pour l'instant, du côté néerlandophone, il n'y a qu'une école sur cinq qui en organise et du côté francophone, il n'y en a que sept sur quinze.

Quoi d'autre encore ? Il y aura un plan qui sera élaboré et je vous propose d'en reparler après la rentrée, lorsqu'on connaîtra le nombre exact d'inscriptions et que l'on verra comment tout cela s'organise. Je vous propose d'attendre un trimestre pour nous permettre de reparler de tout cela et de faire le point lors d'une Sections Réunies consacrée à tout ce qu'on aura mis en place pour améliorer le fonctionnement des garderies.

Vous avez aussi posé une question relative à l'aménagement des infrastructures, notamment en matière d'acoustique. Je pense que pour être satisfaisantes, les infrastructures devront être améliorées dans tous les locaux, non seulement dans ceux où sont organisés les garderies mais également dans tous les autres, à commencer bien sûr par les classes où se donnent les cours.

Nous devons donc veiller au bon entretien des bâtiments et l'acoustique sera un élément évidemment pris en compte dans tous nos projets futurs, qu'il s'agisse de rénovations ou de constructions.

J'en viens à votre question concernant les membres du personnel d'accueil. Vous avez demandé s'il était prévu qu'ils suivent une formation spécifique d'accueil à l'enfance. Il faut savoir que ce personnel suit déjà des formations. Pour les animateurs francophones, il s'agit de formations CEMEA et pour les animateurs néerlandophones de la formation de la VGC donnant lieu à la délivrance de la « *Basis Attest Begeleider in de Kinderopvang* ». D'autres formations -Premiers Secours, Communication et Workshops sur l'organisation d'animations- sont également organisées.

Des formations supplémentaires seront encore prévues selon les besoins. Là, il faudra analyser les demandes de chaque animateur et essayer d'y répondre en suivant toujours notre objectif d'améliorer la qualité de l'accueil.

Voilà, je pense avoir répondu à toutes les questions.

**M. le Président :**

Merci, Madame l'Echevine.

La parole est à Madame Piquard.

**Mme Piquard :**

Je ne suis pas hyper-satisfaite de vos réponses parce que vous dites, par exemple, que les heures d'études étaient payantes auparavant... Payantes pour la Commune, peut-être, mais pas pour les parents ! Les parents ne payaient pas les heures d'études ! Je suis désolée... A l'Ecole 16 où mon petit-fils est encore inscrit, l'Etude était gratuite avant d'être supprimée il y a deux ans.

**Mme la Bourgmestre :**

Ce n'est pas vrai... Mes enfants ont été à l'Ecole 16 et on payait l'Etude !

**Mme Piquard :**

Eh bien, moi, on ne payait pas pour mon petit-fils, du moins lorsqu'il était en 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années !...

Pour ce qui est de l'évaluation, je serai bien sûr présente au mois de janvier pour voir avec vous ce qui a changé. En ce qui concerne le réinvestissement, il s'agirait d'être un peu plus concret... Vous parlez de « plans ». Qu'est-ce que cela veut dire exactement ? Des plans, on peut évidemment en faire sur tout et sur n'importe quoi. Voilà pourquoi je répète que je ne suis pas très heureuse des réponses que vous m'avez apportées ce soir.

**M. le Président :**

Merci, Madame Piquard.

L'incident est clos.

**4. Interpellation introduite par Monsieur Dirk Berckmans concernant le règlement communal relatif à l'utilisation des locaux communaux par des associations.  
Interpellatie ingediend door Mijnheer Dirk Berckmans betreffende het gemeentelijk reglement inzake het gebruik van lokalen door verenigingen.**

---

**M. de Voorzitter :**

Het woord is aan de Heer Berckmans.

**M. Berckmans :**

Tijdens een vorige Gemeenteraadszitting, enkele maanden geleden, kondigde het College Van Burgemeester en Schepenen aan dat er wordt gewerkt aan een gemeentelijk reglement voor wat het gebruik betreft van gemeentelijke lokalen door Molenbeekse verenigingen. In dit reglement zou, onder andere, worden voorzien dat ter zake dezelfde regels –rechten en plichten- zouden gelden voor alle verenigingen die een aanvraag indienen om een gemeentelijk lokaal te kunnen gebruiken met als doel een arbitraire toewijzing van die lokalen te vermijden.

Ik stel hierover de volgende vragen :

- 1) Wat is de stand van zaken inzake de redactie van dit reglement ? Hebt u al een idee wanneer dit ontwerp van reglement ter goedkeuring aan de Gemeenteraad zal kunnen worden voorgelegd ?
- 2) De voormelde aankondiging werd namens het College gedaan door de Schepenen die bevoegd is voor het jeugdbeleid. Ik vind het natuurlijk goed dat jeugdverenigingen en aanverwante organisaties zich op dit reglement zullen kunnen beroepen om, indien zij dit nodig achten, een aanvraag te kunnen indienen voor het gebruik van een gemeentelijk lokaal.
  - a) Zullen andere verenigingen –ik denk aan sport-, cultuur- en sociale verenigingen die geen eigen lokaal hebben-, ook een aanvraag kunnen indienen om een gemeentelijk lokaal te kunnen gebruiken ? Ik ga ervan uit dat dit het geval zal zijn,

maar zekerheidshalve stel ik toch de vraag. Immers, zowel jeugd- als andere verenigingen leveren in een gemeente, een positieve bijdrage tot het sociale leven en tot meer sociale samenhang.

- b) Zijn er verenigingen die door het reglement in wording zullen worden uitgesloten om een gemeentelijk lokaal te kunnen gebruiken ? Zo ja, over welke categorieën verenigingen gaat het ?
- 3) Kan het ontwerp van reglement nu al ter beschikking worden gesteld van de Gemeenteraadsleden die interesse hebben voor deze gelegenheid ?  
Kan voor de geïnteresseerde Gemeenteraadsleden een werkvergadering –een Commissievergadering- worden georganiseerd om het ontwerp van reglement te bespreken, dat ruime tijd vooraleer het reglement ter goedkeuring aan de Gemeenteraad zal worden voorgelegd ? Het kan volgens mij immers verrijkend zijn om hierover vooraf van gedachten te wisselen en misschien geïnteresseerde Gemeenteraadsleden op die manier ook een positieve en inhoudelijke inbreng doen wat de redactie van het reglement betreft ?

Ik dank u.

**M.de Voorzitter :**

Dank u, Mijnheer Berckmans.

La parole est à Madame la Bourgmestre.

**Mme la Bourgmestre :**

En fait, Monsieur Berckmans, il faut savoir qu'il existe depuis de très nombreuses années un règlement communal relatif aux locations de salles appartenant à la Commune et aux écoles. Il se peut qu'avec le temps, ce règlement n'était plus appliqué et que certaines salles –je pense surtout au Karreveld et au Sippelberg- étaient donc mises à disposition un peu selon les disponibilités et selon les proximités.

Quand la nouvelle majorité a été installée, elle a souhaité réactiver l'application de ce règlement, ce qui a causé, comme vous vous en souvenez sans doute, des réactions parfois vives de la part de certains Conseillers communaux qui ne comprenaient pas pourquoi on n'avait plus appliqué le règlement depuis tant d'années et que, tout à coup, on avait décidé de le remettre en vigueur.

Il y a eu aussi une certaine incompréhension émanant de quelques associations qui se sont étonnées que pendant des années, elles avaient bénéficié de l'entière disponibilité et de la gratuité de ces salles avec même éventuellement du personnel mis à leur disposition et que tout à coup, ce n'était plus le cas.

Nous avons néanmoins décidé d'actualiser ce règlement communal et évidemment, c'est un travail d'importance que nous souhaitons soumettre à l'approbation du Conseil communal dans les meilleurs délais. Je souhaiterais que cela vous soit présenté avant la fin de cette année pour que ce règlement puisse être mis en application dès 2014 pour la nouvelle année budgétaire.

Vous avez évoqué la communication de Madame Turine par rapport à l'ouverture aux associations, mais il est évident que nous souhaitons ouvrir à un public le plus large possible les salles communales et les salles des écoles... Qu'il s'agisse d'associations qui s'occupent de la jeunesse, mais aussi des associations à vocation sportive, culturelle, d'éducation ou de

cohésion, tel que cela se fait d'ailleurs déjà aujourd'hui. Pas plus tard que ce soir, vous avez entendu des interventions concernant, par exemple, les Ecoles de Devoirs que nous souhaitons également ouvrir à des associations. La collaboration de la Commune passe donc aussi par la possibilité de pouvoir occuper ces locaux.

A côté de cette possibilité de mise à disposition ou de location par des associations, il y a aussi des particuliers qui peuvent bénéficier des salles communales, notamment pour des fêtes à caractère familial.

Ce que nous voulons en appliquant à nouveau ce règlement, c'est de pouvoir objectiver la mise à disposition ou la location des salles et de pouvoir responsabiliser les occupants. En effet, ce qui nous intéresse d'abord, c'est que les personnes qui ont des locaux mis à leur disposition se rendent compte que ce n'est parce que ces bâtiments appartiennent à la Commune qu'on peut les utiliser comme on veut et quand on veut. Il faut donc qu'ils aient bien conscience qu'il faut se plier à certaines obligations et qu'un état des lieux est établi. Il faut évidemment respecter ces lieux, il faut respecter les horaires et il faut respecter le travail du personnel communal, notamment au niveau des heures supplémentaires. Tout cela sera donc précisé dans le règlement qui vous sera proposé tout prochainement.

Enfin, vous savez qu'on enregistre une augmentation de la population à Molenbeek-Saint-Jean, que de plus en plus d'associations fonctionnent sur son territoire et notre souhait est de faire en sorte que tant les bâtiments communaux que les écoles puissent accueillir un maximum d'activités, mais ceci dans le cadre d'un règlement précis et d'un respect strict de celui-ci.

Vous avez émis le souhait que ce règlement puisse être discuté avant d'être présenté au Conseil communal. Je pense qu'il est important que les Conseillers communaux aient en effet la possibilité de pouvoir s'exprimer sur celui-ci et d'émettre des remarques. J'ajoute que ce règlement communal a également un aspect technique et je pense donc moi-aussi qu'il est plus intéressant de pouvoir en parler au préalable au sein d'un groupe de travail, plutôt que de venir directement au Conseil communal, ce qui ne ferait qu'allonger la séance sans pour autant nous permettre d'avoir un débat productif par rapport à la mise en œuvre de celui-ci.

Voilà, Monsieur Berckmans, les considérations que je souhaitais apporter à la suite de votre interpellation.

**M. le Président :**

Merci, Madame la Bourgmestre.

Het woord is aan de Heer Berckmans.

**M. Berckmans :**

Ik dank u voor dit positieve en uitgebreide antwoord. Ik ben ook tevreden dat de Gemeenteraadsleden die interessen hebben van bepaalde onderwerpen vooraf zullen kunnen concerteert worden over dit reglement. Dat vermijdt ook dat er onnodige discussies op de Gemeenteraad zelf niet plaats zullen hebben, zoals wanneer u iets vraagt en men u antwoord dat het te laat is, enz. Ik dank u dus voor uw antwoord.

**M. le Président :**

Dank u, Mijnheer Berckmans.

Cette interpellation clôture la séance publique du Conseil communal.

La séance publique est levée.  
De openbare zitting is opgeheven.